

Benoît
Guérin
Avocat
450-431-5061



C'est trop beau... Attention danger!

Mars est le mois de la prévention de la fraude.

On a assisté à une augmentation importante des fraudes sur internet. En voici certains exemples parmi tant d'autres dont il faut se méfier.

D'abord, ne communiquez pas à qui que ce soit, par téléphone ou par courriel, vos informations personnelles comme votre date de naissance ou numéro d'assurance sociale.

De plus, attention à l'hameçonnage (comme des poissons) où par courriel on vous demande de mettre à jour vos données personnelles et votre mot de passe. Vous risquez que ces informations tombent en de mauvaises mains... vol d'identité. Ne cliquez pas non plus sur un lien contenu à ce courriel, celui-ci pourrait libérer un logiciel malveillant qui infecterait votre ordinateur.

Un autre cas : vous recevez un courrier électronique d'un dictateur déchu d'un quelconque pays d'Afrique qui vous informe qu'ils ont réussi à amasser plusieurs dizaines de millions de dollars, mais que pour faire sortir ces sommes du pays en question ils ont besoin de vous (comme par hasard... vous êtes la seule personne honnête de la planète) afin de servir de prête-nom à ce transfert, détourner les soupçons ou pour une autre raison plausible, le tout moyennant une généreuse commission de 10 à 25 % du magot.

Par la suite, on vous informe que tout est prêt pour transférer les sommes, mais qu'il faut payer des frais juridiques minimes de quelques centaines de dollars, qu'on vous demande d'acquitter à un compte d'une banque africaine. Si près du million, les victimes paient sans sourciller. Par la suite les frais supplémentaires imprévus augmentent pour toutes sortes de bonnes raisons, et le manège ne s'arrêtera que lorsque vous-même aurez décidé que c'est assez. Vous ne verrez jamais la couleur des millions promis.

Plus près de nous, on vous fait miroiter des rendements de 30 % ou plus sur vos épargnes. Vous remettez à ces individus tout le contenu de votre « bas de laine ». Soyez sûr qu'il y a de forts risques que vous ne revoyiez pas la couleur de votre argent.

« Quand c'est trop beau pour être vrai... C'est que c'est trop beau pour être vrai. » N'y laissez pas votre chemise... Des rendements de ce genre n'existent pas. Quand on nous promet de faire de l'argent rapidement nous devenons trop souvent des proies faciles pour les fraudeurs de ce monde.

Les sites suivants pourront vous fournir plus d'informations : Protégez-vous et Bureau de la Concurrence du Canada.

Soyez prudents sur le Net.

Ce texte ne remplace aucunement les textes de loi en vigueur et ne peut être reproduit sans autorisation.

Le pourquoi d'un code d'éthique des randonneurs

La délinquance est parfois « contagieuse »

ANTHONY CÔTÉ

Je croyais avoir tout vu dans la délinquance des randon-

Retour sur la fin de semaine du 29 février où nous avons reçu une abondante chute de neige durant la semaine. Beaucoup de neige! Samedi matin, j'enfourche donc ma moto-neige pour aller damer les pistes de ski de fond dans la forêt Héritage. La neige est poudreuse, profonde et légère. J'anticipe avec plaisir ma randonnée de ski qui suivra.

Sur une portion du parcours, je rencontre un groupe de raquetteurs qui circulent en bordure du sentier de ski, hors des pistes officielles. « C'est notre piste personnelle... », me répond-on pour excuser cette délinquance. Petit problème, les amis! Des cartes officielles ont été créées pour éviter que les randonneurs se perdent en forêt. Votre sentier « personnel » ne fait qu'embrouiller les marcheurs/raquetteurs. Ceux-ci risquent de se perdre ou, du moins, de stresser inutilement avant de trouver un point de repère. De plus, ce sentier hors-piste longe le sentier de ski de fond. Mon expérience de 27 ans d'entretien des sentiers de ski de fond m'a appris que d'autres raquetteurs délinquants pourraient être tentés de déborder dans les sentiers de ski de fond. Le groupe délinquant a semblé accepter mes doléances.

Je complète le damage des sentiers, mais reporte au lendemain ma tournée de ski. Dimanche, journée magnifique, je pars en ski de fond avec ma douce. Les conditions sont idéales. Quel bonheur! Par contre, ce qui devait arriver arriva. Sur une portion de la piste Mauve, là où j'avais rencontré les raquetteurs délinquants la veille, nous croisons un groupe de jeunes asiatiques : une douzaine de jeunes adultes, tous habillés de « canadiennes » noires. Ils ne parlaient ni la langue de Molière ni celle de Shakespeare. Ils marchaient dans... le sentier des raquetteurs délinquants en enfonçant jusqu'aux mollets. Les plus futés du groupe sautaient dans le



Les affiches indiquent où les randonneurs qui empruntent les sentiers doivent marcher. Après une chute de neige, si la piste n'a pas été damée et que vous l'utilisez sans être adéquatement chaussé (de ski de fond ou de raquettes), votre passage seulement chaussé de bottes (ou de « running-shoe »!) laisse des traces... évidentes.

sentier de ski de fond juste à côté, car celui-ci semble plus ferme. Peine perdue, ils défonçaient aussi. Petit détail : ils sont tous chaussés de leur... « running-shoe ». Eh oui, ils étaient chaussés de belles espadrilles blanches. Ils ont tous regagné le sentier délinquant et ont dû se résigner à poursuivre leur route jusqu'à un endroit où ils auraient pied. Va sans dire que le sentier de ski et le sentier délinquant en ont pris pour leur rhume sur une bonne distance. Désolation partagée par d'autres randonneurs rencontrés qui n'en croyaient pas leurs yeux (et qui s'étaient engagés eux aussi dans le sentier délinquant!). Un petit bout de sentier « personnel » qui a provoqué bien des soupirs.

Fort de mon expérience en entretien des sentiers de ski de fond, je peux confirmer deux choses :

Premièrement, les cartes des sentiers existent pour être respectées en hiver comme en été. Avec un objectif de protéger le milieu naturel tout en créant une quantité de sentiers « limitée », les randonneurs ne peuvent se

donner la permission d'aménager d'autres sentiers dits « personnels ». Pourquoi ? L'hiver, pour ne pas compromettre le réseau tel qu'aménagé et présenté sur les cartes et pour respecter la distance établie entre les sentiers de ski et de raquettes. L'été, c'est pour protéger la flore. De plus, ceci suppose qu'un randonneur en raquettes reste dans le sentier déjà tracé, qu'il ne piétine pas à côté du sentier existant. Si c'est l'expérience de marcher dans la neige vierge qui vous habite, soyez les premiers à sortir après une chute de neige pour ouvrir la piste... à l'endroit désigné bien entendu. Soyez conscient que vous laissez des traces et que le ran-

donneur suivant peut interpréter ces traces comme le « chemin » à suivre.

Deuxièmement, une piste de raquettes trop près d'une piste de ski de fond prédispose à certaines délinquances de la part des raquetteurs.

J'aime tracer les pistes de ski de fond. Je le fais avec l'anticipation de la randonnée de ski que je ferai après. Chaque ondulation du terrain est une promesse de plaisir en ski dans le silence de la forêt. Par contre, la délinquance de certains usagers me donne des boutons tant il m'est incompréhensible que l'évidence reste encore invisible aux yeux de certains usagers des sentiers.

ACTIVITÉS *en bref*

Suivez le lien www.jdc.quebec/evenements/ pour trouver les détails des activités culturelles qui ont lieu en février et mars 2020.

Ces informations sont mises à jour par notre collaborateur Yves Briand



Début de printemps sur trois notes

En provenance des belles collines de la Toscane, un vin blanc élaboré avec du chardonnay. Le Libaio a longtemps été sur nos tablettes, puis a disparu. De retour avec le millésime 2018 avec une robe jaune pâle, limpide et brillante. Des arômes de fruits blancs, de pommes, de fleurs blanches nous invitent à poursuivre notre découverte. En bouche, le vin est sec et vif, la texture est soyeuse. Une très belle amplitude apportée par un



élevage sur lie avec une rétro de pommes cuites. Un vin tout en finesse et en équilibre qui accompagnera les pâtes avec une sauce alfredo, un poisson blanc papillote avec un filet d'huile d'olive ou tout simplement en apéro. **Libaio 2018 de Ruffino, Toscana igt à 17,55\$ (14215432).**

Pour le rouge, je reste en Italie et en Toscane avec le Pergolaia 2013 de Cairossa. Année après année, ce vin est magnifique et livre la marchandise. Élaboré majoritairement avec du sangiovese, du merlot et du cabernet sauvignon ainsi que du cabernet franc, ce vin fait un élevage de 12 à 14 mois en fûts de chêne de 500 litres, puis un affinage d'une di-

zaine de mois en cuves de 25 hectolitres. La couleur légèrement grenat nous invite sur des arômes de fruits mûrs, de sous-bois, quelques effluves de cuir. En bouche, le vin est sec, vif et les tanins sont vraiment tout en équilibre. Un vin puissant qui ne demande qu'à être partagé avec un filet mignon sauce aux champignons sauvages ou une cuisse de canard confit. Notez que ce vin est bio et non filtré, ce qui peut occasionner un léger dépôt. **Pergolaia 2013, Toscana IGT de Cairossa à 32,25\$ (12510032).**



Et puisque la cabane à sucre n'est plus accessible pour les prochaines semaines, vous pouvez quand même savourer l'érable, mais dans votre verre avec Artist in Residence Distillerie de Gatineau. Cette liqueur à l'érable toute québécoise avec son 30 % d'alcool est délicieuse. Le parfait équilibre entre le goût sucré et la puissance de l'alcool. À prendre nature bien rafraîchi comme digestif ou pour accompagner un croustillant aux noix pralinées à l'érable! **Mayhaven à l'érable à 34,50\$ (14314174).**



MANON CHALIFOUX — SOMMELIÈRE ET CONSEILLÈRE EN VINS
Pour voir une dégustation: chronique de NousTV: les produits du Québec avec Manon Chalifoux (aussi sur YouTube)